

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 1^{er} DECEMBRE 2010

Sous la présidence de : Monsieur Pierre MAMMOSSER, Maire

Membres présents : Mmes et MM. Denise EHRHARD, Dominique STOHR, Lucienne HAAS adjoints au Maire, Ernest ROTT, Maire délégué de Hohwiller, Paul BOISSARIE, Céline GEFFROY, Eric HUBERT, Christian KLIPFEL, Claude LINDNER, Thomas RUBY, Marie-José SCHALLER et Alfred SCHMITT, Jean-Laurent VONAU et Christian WAGNER, conseillers municipaux.

Membres absents excusés : MM. Christophe SCHIMPF, adjoint au Maire, qui a donné procuration à Lucienne HAAS, Béatrice HOELTZEL, conseillère municipale, qui a donné procuration à Ernest ROTT et Jean-Michel STEPHAN, conseiller municipal, qui a donné procuration à Pierre MAMMOSSER.

Secrétaire de séance : Michèle NEICHEL.

1. COMPTE RENDU DES REUNIONS DES DIFFERENTS SYNDICATS ET COMMISSIONS

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 3 novembre 2010

04.11.2011

- rencontre avec M. PERRET, responsable du GEIE
- rencontre avec M. MARTIN, rue de Lobsann : nettoyage du Froeschwillerbach et réseau d'assainissement traversant des propriétés privés (rue privée et terrain privé)
- conseil d'école de l'école maternelle de Soultz-sous-Forêts
- réunion entre la municipalité et les paroisses relative à l'organisation des relations financières : répartition des financements du type propriétaire/locataire pour les charges courantes ; répartition des investissements dans le même esprit, se traduisant par les règles suivantes : prise en charge totale par la commune des travaux extérieurs, prise en charge de 30% de l'investissement HT par les paroisses pour les travaux intérieurs, prise en charge par les paroisses de 20% de la charge financière après déduction des subventions publiques et TVA pour les travaux de chauffage. Ces propositions seront inscrites à l'ordre du jour pour validation lors d'un prochain conseil municipal

05.11.2010

- réunion de la commission de sélection des offres pour
 - l'ouverture des plis du pôle maison des services : le lot 7 – Menuiserie bois extérieure et intérieure a été déclaré infructueux et fera l'objet d'un marché négocié,
 - et l'attribution du lot 03 – Enduit à la chaux de l'église de Hohwiller : suite à la réunion du conseil municipal du 3 novembre 2010, le maître d'œuvre a fait parvenir un rapport circonstancié pour permettre aux membres de la commission de retenir l'entreprise la mieux-disante pour ces travaux. Au vu du rapport circonstancié, la commission estime que la note pour les capacités financières, techniques et professionnelles de l'entreprise ARTI SABRI peut être relevée de 6/10 à 8/10 ; de ce fait la note totale de l'entreprise ARTI SABRI est alors de 775 points contre 754,60 points pour l'entreprise KLEINMAN de Brumath.

La commission de sélection des offres attribue le lot à l'entreprise ARTI SABRI de Reichshoffen pour un montant des travaux de 19 466,85 € HT, soit 23 282,35 € TTC.

- inauguration des locaux de la nouvelle gendarmerie

08.11.2010

- rencontre avec les responsables de l'amicale des sapeurs-pompiers de Soultz-sous-Forêts pour l'organisation, en 2011, du congrès d'arrondissement et du congrès départemental à La Saline

09.11.2010

- rencontre avec M. MESSEMER, propriétaire des parkings rue du Frohnacker (point n° 6 de l'ordre du jour)
- assemblée générale de l'Office du Tourisme
- conseil d'école de l'école élémentaire

10.11.2010

- conférence « BABELWASSER » au relais culturel La Saline

11.11.2010

- manifestations commémoratives de l'Armistice de 1918 avec une célébration œcuménique pour la paix à l'église catholique, la cérémonie commémorative au monument aux morts et la remise du diplôme d'honneur aux combattants de la deuxième guerre mondiale pour les récipiendaires qui n'avaient pas pu se rendre à la cérémonie du 13 juillet

12.11.2010

- défilé de la Saint-Martin organisé par l'école maternelle
- rencontre avec les maîtres d'œuvre chargés de la conception de l'hôtel restaurant (nouvelle rencontre avec l'Architecte des Bâtiments de France ce vendredi à 15 heures)

14.11.2010

- concert de soutien pour la rénovation intérieure de l'église de Hohwiller
- « Les dimanches de La Saline » avec un concert de l'orchestre Big Band de Bischheim

18.11.2010

- rencontre avec le président du tennis club de Soultz-sous-Forêts concernant la rénovation des terrains de tennis qui ne se déroule pas comme prévue
- réunion de pilotage du RAM (Relais des Assistants Maternels) au niveau de la communauté de communes du Soultzerland
- comité syndical du Syndicat Mixte du collège : le gymnase sera indisponible les 21, 22 et 23 décembre 2010 pour un changement de transformateur
- réception à la Base Aérienne 901 à l'occasion de la visite du général de corps aérien SILVY

19.11.2010

- réunion du bureau de l'ADEAN

20.11.2010

- manifestation à l'occasion du téléthon organisée par l'association Ligne de Vie et l'Unité Territoriale des Sapeurs Pompiers de Soultz-sous-Forêts
- conférence sur le climat à la médiathèque organisée par l'ADEAN
- journée argentine à La Saline

21.11.2010

- « Bobines Mélodies » à La Saline dans le cadre des RICA

22.11.2010

- réunion de la commission de sélection des offres pour l'attribution des lots du pôle Maison des Services (point n° 4 de l'ordre du jour)

23 et 24.11.2010

- congrès des Maires à Paris

25.11.2010

- lancement des travaux de rénovation intérieure de l'église de Hohwiller
- réunion de la commission PLU

26.11.2010

- réunion du bureau syndical du SCOTAN
- allumage de la première bougie de la couronne de l'Avent place du Général de Gaulle
- cérémonie de remise de trophées et médailles du travail pour les employés de GUNTHER TOOLS et WALTER France

27.11.2010

- assemblée générale du Vélo-club Nord Alsace
- Café Opéra Argentin à La Saline

28.11.2010

- exposition de l'association Arts et Peinture a l'occasion de ses 15 années de présence culturelle

29.11.2010

- rencontre avec une chaîne de supermarchés concernant le projet de centre ville
- réception des travaux des bassins de rétention par le SICTEU, maître d'ouvrage ; les travaux sont conformes et seront rétrocédés à la commune qui aura en charge l'entretien
- rencontre avec les parents de la crèche privée qui fonctionne depuis le 1^{er} septembre 2010 sans agrément. A la demande des parents une réunion a été organisée avec la gérante pour trouver une solution de remplacement. A noter que les parents sont satisfaits des prestations et très attachés au lieu et au personnel et qu'aucun problème de fonctionnement a été évoqué. Par contre ils ont exprimé leur manque de confiance dans la communication et la gestion de la gérante.

30.11.2010

- ouverture de la première case du calendrier de l'Avent avec distribution de friandises aux enfants dans le parc de la maison des associations
- rencontre avec la gérante et les parents de la crèche privée ; à l'issue de la réunion les parents ont souhaité que la gérante passe la main tout en espérant que la structure puisse continuer à fonctionner.

01.12.2010

- marché trimestriel

2. PLAN LOCAL D'URBANISME

La dernière version des plans de zonage et du règlement ont été transmis aux conseillers municipaux par courriel.

Le Maire rappelle que le conseil municipal doit valider le projet de PLU qui sera arrêté par le conseil communautaire au plus tard le 13 janvier 2011. A défaut d'arrêt à cette date, l'élaboration d'un PLU communautaire, prescrit par la loi Grenelle 2, sera obligatoire. Le dossier a été largement discuté en réunions de la commission PLU et tous les éléments ont été transmis à l'ensemble des conseillers municipaux au fur et à mesure de leur réception.

Il projette les différents plans de zonage et donne les explications nécessaires :

Territoire de Soultz-sous-Forêts : c'est la première fois qu'il y a une stratégie d'urbanisation « des dents creuses » dans un document d'urbanisme de la localité ; dans le POS de 1984 l'urbanisation était quasi systématiquement prévue à l'extérieur de la zone urbanisée. Cette stratégie, conforme à l'objectif de limitation de l'étalement urbain, est soutenue par l'Etat.

Les zones urbanisables dans l'immédiat sont classées en 1AU ; les zones 2AU sont inconstructibles dans l'immédiat et ne pourront devenir constructibles que lors d'une révision ou modification du PLU avec enquête publique ; ce sont des réserves foncières. Pour créer des transitions vertes entre l'habitat actuel et les nouvelles zones d'urbanisation, des zones de sauvegarde des jardins, classées UJ, ont été largement utilisées. Par ailleurs les orientations d'aménagements, qui fixent les principes d'urbanisation des futures zones de projet, permettant de créer, en plus, des transitions paysagères.

La zone 1 AUE a vocation à accueillir, dans sa zone non inondable, le complexe sportif et la zone 1AUX est destinée à l'extension de l'actuelle zone d'activités de la communauté de communes. Les zones A sont des zones agricoles. La zone 1AUT, qui concerne la réserve foncière communale, est destinée à recevoir des activités utilisant la géothermie, en particulier le Comptoir Agricole. La zone 2AUT est, quant à elle, réservée à l'implantation, après révision ou modification du PLU, à d'autres activités liées à la géothermie comme els serres par exemple. La zone UXD1, qui fait partie du patrimoine de CEFA, ne peut accueillir que des constructions destinées au stockage, à l'entreposage, ou à la fonction de garage et de stationnement pour des raisons de compatibilité avec l'environnement proche.

La zone inondable répertoriée sur le plan correspond à la crue centennale ; les zones N correspondent à des zones naturelles.

Emplacements réservés : les modifications suivantes sont à prendre en compte :

- emplacement A5 – élargissement à 8 mètres
- emplacement A 10 : prévoir sentier à 2 mètres
- emplacement A 16 – prévoir sentier du sel à 1,50 mètre
- emplacement A 18 – élargissement de la rue du Château à 10 mètres
- rajouter un emplacement réservé du Bruehl vers la rue de la Gare d'une largeur de 8 mètres
- prévoir un emplacement réservé au Roesselbach d'une dimension de 20 m x 50 m (le long du chemin)

Autres observations :

- élargir à 30 mètres la zone UJ délimitant la zone 2AUC derrière les propriétés Kasper Wagner
- transposer le schéma des orientations d'aménagement du Salzbaechel sur le plan de zonage
- rediffuser le règlement définitif aux conseillers municipaux

A la question de Paul BOISSARIE demandant si le Maire avait eu un échange avec la CEFA, le Maire répond par l'affirmative.

Le Maire répond par l'affirmative à la question de Jean-Laurent VONAU souhaitant savoir si en dehors du zonage, il fallait également valider le règlement.

Jean-Laurent VONAU souhaite diverses explications concernant des termes du règlement ; il ne veut pas être tenu pour responsable si ce document présente des lacunes par la suite.

Paul BOISSARIE signale que les mots acrotère, faîtage et égout ont disparu du lexique ; le Maire propose de les réintégrer.

Christian KLIPFEL souligne qu'il est dommage de ne pas avoir eu de discussion avec la DDAF concernant le risque d'inondations du Froeschwillerbach.

Pour Alfred SCHMITT le bureau d'études n'a pas été à la hauteur de la tâche.

Territoire de Hohwiller : la zone UE intègre la propriété de la communauté de communes.

Le Maire revient sur le fait que la compétence de la commune se limite à une validation du document qui sera ensuite arrêté par le conseil communautaire de la communauté de communes du Sultzerland. Il estime que c'était une erreur de transférer, à la communauté de communes, la compétence urbanistique ; il précise toutefois que c'est la décision de l'assemblée délibérante de chaque commune qui est prise en compte pour l'arrêt du PLU.

Jean-Laurent VONAU rappelle que les petites communes n'ont pas les moyens d'élaborer un PLU, et ne sont pas subventionnées pour ces documents, d'où cette décision de transfert.

Suite à ces diverses discussions et interventions, le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la validation du document.

Le conseil municipal, par 13 voix pour, 3 voix contre (Christian KLIPFEL, Alfred SCHMITT et Jean-Laurent VONAU) et 2 abstentions (Paul BOISSARIE et Claude LINDNER), valide le projet de PLU pour arrêt par la communauté de communes du Sultzerland.

3. AMENAGEMENT DES ABORDS DE LA GARE DE SOULTZ-SOUS-FORETS

➔ Convention de financement des travaux d'aménagement de la gare de Sultz-sous-Forêts

Suite à la décision du conseil municipal du 3 novembre 2010 de faire effectuer les travaux d'aménagement des abords de la gare de Sultz-sous-Forêts, le Maire soumet à l'approbation de l'assemblée délibérante la convention de financement des travaux d'aménagement de la gare de Sultz-sous-Forêts qui devra être signée entre la Région Alsace, la commune de Sultz-sous-Forêts et la Société Nationale des Chemins de Fer Français (SNCF).

Il fait part au conseil municipal des termes de cette convention :

Dans le cadre de la démarche initiée par le Conseil Régional d'Alsace sur la mise en œuvre d'un programme de modernisation des gares, la Région Alsace, la commune de Sultz-sous-Forêts et la SNCF ont convenu de rendre à la gare de Sultz-sous-Forêts toute son attractivité en y réalisant les aménagements utiles pour en faciliter l'accès, le transfert vers le transport ferroviaire, l'accueil et l'attente des usagers dans des conditions optimales de confort et de sécurité.

L'opération portera d'une part sur des biens propriété de la SNCF et d'autre part sur des biens constitutifs du patrimoine communal ; le patrimoine foncier réputé appartenir à la commune de Sultz-sous-Forêts est composé de terrains appartenant à RFF, ces terrains devront faire l'objet de négociations entre la commune et RFF aux fins d'en obtenir la disposition dans le cadre d'un transfert de gestion. La commune de Sultz-sous-Forêts mettra ces terrains à disposition de la SNCF libres de toute servitude.

Objet de la convention : définition de la nature et des conditions de réalisation des aménagements sur lesquels portera l'opération, les attributions des parties en matière de maîtrise d'ouvrage et d'œuvre, les modalités de financement de l'opération et la gestion ultérieure des aménagements réalisés

Programme de l'opération : les travaux selon programme arrêté d'entente entre les parties contractantes, porteront sur des équipements d'accueil voyageurs concourant directement à la vocation « transport » de la gare, des aménagements d'intermodalité « cycles » aux abords de la gare et des aménagements intermodaux aux abords de la gare sur périmètre communal.

- *Equipements accueil voyageurs concourant à la vocation « transport de la gare »* : installation d'un espace voyageurs couvert sur le parvis de la gare, d'un totem marquage de gare, de bancs sous abri, d'une poubelle à tri sélectif sur le quai et de signalétique fixe.
- *Equipements d'intermodalité « cycles »* : création d'un abri vélos fermé de 18 places extensible à 36 places avec contrôle de l'accès par badges magnétiques et mise en place de 4 emplacements vélo en accès libre à proximité de l'abri pour les voyageurs occasionnels.
- *Aménagements afférents à des biens du périmètre foncier communal* : aménagement du parvis de la gare, d'un parc de stationnement longue durée pour 107 véhicules légers (dont 4 emplacements pour personnes à mobilité réduite), avec emplacements de stationnement, circulations en enrobé et marquage des places, d'une dépose minute de 4 places, réalisation d'une aire de dépose de bus sur parvis, plantation d'arbres hautes tiges et aménagement d'espaces verts, éclairage de l'ensemble des espaces par candélabres de type urbain et clôture de séparation entre la limite des aménagements et le quai.

Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre des études et travaux : la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des études et des travaux sont assurées par l'Agence Gare Est Européen.

Estimation de l'opération et dispositions financières : Le montant total de la dépense à engager pour la réalisation des études et travaux est évalué à 499 391 € HT et le financement est assuré comme suit :

- la SNCF participe à hauteur de 25 % du montant hors taxes des équipements attente voyageurs et des équipements d'intermodalité (dépense estimée à 26 714,50 €)
- la Région Alsace participe à hauteur de 75 % du montant total HT des équipements attente voyageurs, 50 % du solde HT non couvert par la SNCF au titre des équipements d'intermodalité cycles et 50 % du montant HT des aménagements d'intermodalité autre (dépense estimée à 261 480,50 € HT)
- la commune de Soultz-sous-Forêts participe financièrement à hauteur de 50 % du solde HT non couvert par la SNCF au titre des équipements d'intermodalité cycles et 50 % du montant total HT des équipements d'intermodalité autre ; elle fera son affaire de la TVA afférente aux dépenses exposées sur le périmètre communal (dépense estimée à 211 196 € HT).

Toutes les modalités relatives au versement, à la facturation et au recouvrement ainsi que la gestion des écarts, à la gestion ultérieure des aménagements réalisés, à la modification et résiliation de la convention ... sont définies dans la convention.

Les travaux seront effectués dans un délai prévisionnel de 6 mois suivant la signature de la convention.

La convention est passée sous la condition suspensive de l'obtention par la commune de Soultz-sous-Forêts d'un titre l'autorisant à disposer du terrain RFF.

Après renseignements pris auprès du responsable du service des transports à la Région Alsace, les discussions avec Réseau Ferré de France ont abouti et le tout devrait être formalisé dans les meilleurs délais.

Christian KLIPFEL demande à ce que les travaux soient effectués de préférence en été, pendant la période des congés, vu que le parking sera fermé.

Le conseil municipal, à l'unanimité moins une abstention (Jean-Laurent VONAU) approuve la convention de financement des travaux d'aménagement de la gare de Soultz-sous-Forêts et autorise le Maire à la signer.

4. POLE MAISON DES SERVICES

➔ Attribution des travaux

Le Maire informe le conseil municipal que la commission de sélection des offres s'est réunie le 5 novembre 2010 pour procéder à l'ouverture des plis et le 22 novembre 2010 pour l'attribution des lots suite à la vérification des offres par le maître d'oeuvre.

Il fait part également que le lot 6 (Echafaudages) n'a pas été attribué à l'entreprise moins-disante, mais à l'entreprise mieux-disante en tenant compte du chiffrage pour le coût de location par semaine complémentaire en cas de dépassement du planning prévisionnel prévu dans la consultation ; quant au lot 7 (Menuiserie extérieure et intérieure), vu qu'il n'y avait qu'une offre qui, de plus, était largement au-dessus de la prévision du maître d'oeuvre, ce lot a été déclaré infructueux par la commission et sera traité en marché négocié.

Il communique le résultat de l'appel public de mise en concurrence :

TRAVAUX	ENTREPRISES RETENUES	MONTANT DE L'OFFRE
Lot 1 - DEMOLITION	CGM DEMOLITIONS Sarl Route d'Obermodern 67330 BOUXWILLER	55 477,36 € HT 66 350,92 € TTC
Lot 2 – GROS-OEUVRE	Sarl CK CONSTRUCTIONS 24, rue de la Ferme Clauss 67500 HAGUENAU	265 232,79 € HT 317 218,42 € TTC
Lot 3 – V.R.D.	PONTIGGIA SAS 7, rue de Sélestat 68180 HORBOURG-WIHR	35 051,40 € HT 41 921,47 € TTC
Lot 4 – CHARPENTE BOIS	CHARPENTES STRASSER 5, rue des Choux 67250 ASCHBACH	109 604,55 € HT 131 087,04 € TTC
Lot 5 – COUVERTURE/ZINGUERIE/ ETANCHEITE	BEYER COUVERTURE SAS 70, avenue de Strasbourg 67170 BRUMATH	85 052,06 € HT 101 722,26 € TTC
Lot 6 - ECHAFAUDAGES	INDUSTRIE SERVICE ZI de la Zinsel 67590 SCHWEIGHOUSE	9 989,32 € HT 11 947,23 € TTC
Lot 7 – MENUISERIE BOIS EXTERIEURE ET INTERIEURE	--	Infructueux
Lot 8 – PLATRERIE/ISOLATION	CILIA SAS ZA – Route du Rhin 67390 MARCKOLSHEIM	103 030,54 € HT 123 224,53 € TTC
Lot 9 – CHAUFFAGE - VENTILATION	SANICHAUF SAS ZI Rue Edouard Branly 57402 SARREBOURG CEDEX	156 047,01 € HT 186 632,22 € TTC
Lot 10 - SANITAIRE	SARL KOLB ET FILS 38, allée des Peupliers 67160 WISSEMBOURG	38 350,10 € HT 45 866,72 € TTC
Lot 11 - ELECTRICITE	ENTREPRISE D'ELECTRICITE LAEUFFER QUALITELEC 1, rue des Vosges 67250 SOULTZ-SOUS-FORETS	80 745,00 € HT 96 571,02 € TTC
Lot 12 - ASCENSEUR	KONE ZI du Nord 11, rue de l'Industrie 67404 ILLKIRCH	48 100,00 € HT 57 527,60 € TTC
Lot 13 - SERRURERIE	ADS 47, avenue du Neuhof 67100 STRASBOURG	14 605,60 € HT 17 468,30 € TTC
Lot 14 – CHAPES - CARRELAGES	ENTREPRISE DE CARRELAGE CAMPEIS & CIE SA 14, rue du Tramway Eschau BP 10107 67403 ILLKIRCH CEDEX	34 665,63 € HT 41 460.10 € TTC

Lot 15 – PEINTURES INTERIEURE ET EXTERIEURE	PEINTURES DECORS SCHMIDT ZA Hardt Route de Gumbrechtshoffen 67110 GUNDERSHOFFEN	53 289,29 € HT 63 733,39 € TTC
Lot 16 – SOLS SOUPLES	JUNGER FILS 17, rue des Païens 67720 HOERDT	24 381,05 € HT 29 159,73 € TTC
Lot 17 – STORES INTERIEURS	ROWASTORES Parc Commercial Strasbourg Nord – Rue du Commerce 67550 VENDENHEIM	5 536,08 € HT 6 621,15 € TTC

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les marchés et autorise le Maire à les signer.

5. AUTRES PROJETS ET TRAVAUX

➔ Restructuration du groupe scolaire

- **convention de désignation de maîtrise d'ouvrage et de financement**

Suite à la décision de l'assemblée délibérante du 3 novembre 2010 autorisant le Maire à signer la convention de désignation de maîtrise d'ouvrage et de financement avec la communauté de communes du Soultzerland pour la restructuration du groupe scolaire s'il n'y a pas de remontées dans un délai de quinze jours, et vu qu'aucune proposition de modification de forme n'est parvenue, le Maire informe le conseil municipal que la convention de désignation de maîtrise d'ouvrage va être signée avec la communauté de communes.

Une première rencontre avec la maîtrise d'œuvre est prévue le jeudi 2 décembre 2010.

➔ Réhabilitation du gymnase municipal et du club house du football

- **Avenant au lot 04 – Isolation et peinture extérieure**

Le Maire rappelle au conseil municipal que les travaux de peinture du club-house du football n'ont pas été réalisés ; il soumet à l'approbation du conseil municipal l'avenant au lot 04 – Isolation et peinture extérieure, pour des travaux en plus et en moins :

- Travaux en plus : travaux préparatoires et lasure 2 couches sur boiserie existantes (corniche, sous face et débord de toit) d'un montant 420 € HT ; ces travaux avaient été chiffrés pour mémoire dans le marché initial,
- Travaux en moins : échafaudage, nettoyage façades club house, réparation partielle au mortier, peinture sur crépis, travaux préparatoires et peinture du garde-corps et de la main courante de l'escalier extérieur et de la structure apparente des poteaux et poutres, pour un montant de – 6 325,25 € HT.
- Titulaire du marché : Entreprise DECOPEINT/Kilstett
- Montant de l'avenant : – 5 905,25 € HT, soit - 7 062,68 € TTC.

Du fait de cet avenant, le montant du marché est ramené de 44 540,61 € TTC à 37 477,93 € TTC, soit une diminution de 15,86 %.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant n° 1 au lot 04 – Isolation et peinture extérieure et autorise le Maire à le signer.

➔ Aménagement des abords du terrain de football

- **Avenant n° 2 aux travaux d'aménagement**

Le Maire informe le conseil municipal, qu'au fur et à mesure de l'avancement des travaux, des prestations supplémentaires sont à réaliser ; il s'agit notamment de la fourniture et pose d'un portail

de 3 mètres à double vantaux permettant l'accès par l'arrière au regard d'assainissement de la maison voisine, pour un montant de 1 650 € HT et des travaux de terrassement sous l'ancien bâtiment pour un montant de 1 971,20 € HT, soit un surplus de 3 621,20 € HT (4 330,96 € TTC).

Cet avenant représente 2,65 % du marché initial.

Le montant du marché initial, avenant n° 1 compris, est porté à 144 056,46 € HT, soit 172 291,53 € TTC, ce qui représente une augmentation de 5,47 %.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant n° 2 et autorise le Maire à le signer.

Concernant le portail une participation du riverain bénéficiaire sera sollicitée.

→ Réhabilitation intérieure de l'église de Hohwiller

Le Maire fait part au conseil municipal que la réunion de chantier préliminaire a eu lieu le jeudi 25 novembre 2010 en présence de toutes les entreprises et du coordonnateur SPS ; les travaux ont normalement démarré aujourd'hui. Les réunions de chantier ont lieu tous les jeudis à 10 h 30.

→ Rue de Lobsann

Le Maire rappelle au conseil municipal qu'il avait rencontré le Président et l'avocat du SICTEU concernant les désordres de la rue de Lobsann ; ceux-ci avaient souhaité que la commune de Soultz-sous-Forêts s'associe à la demande d'expertise judiciaire pour formuler une demande conjointe.

Suite à l'entretien téléphonique avec le conseiller de l'assurance juridique de la commune concernant cette expertise judiciaire, on s'orienterait plutôt vers une demande d'expertise judiciaire de la part de la commune, et non conjointe avec le SICTEU, vu que les deux entités n'ont pas les mêmes intérêts dans cette affaire. Il a également confirmé que l'assurance juridique de la commune prenait en charge les frais d'avocat choisi pour défendre les intérêts de la commune.

Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de saisir le Tribunal Administratif pour la réalisation d'une expertise judiciaire afin de déterminer les causes techniques des désordres qui affectent la rue de Lobsann à Soultz-sous-Forêts ; il laisse au Maire le choix de l'avocat en concertation avec le conseiller de l'assurance juridique de la commune.

6. LOCATION DE PLACES DE STATIONNEMENT RUE DU FROHNACKER

Le Maire rappelle que l'assemblée délibérante, lors de la réunion du 6 octobre 2010, l'avait autorisé à engager des discussions avec le propriétaire de l'immeuble 8, rue du Frohnacker pour la location de places de stationnement.

La commune a obtenu, du Service des Impôts, les données concernant les surfaces des appartements, des commerces et des bureaux situés dans cet immeuble, ce qui permet de déterminer le nombre d'emplacements disponibles. L'immeuble compte 7 logements d'une surface habitable totale de 452 m², 2 commerces de 38 m² et 40 m² et des bureaux de 70 m².

Le POS prévoit, pour l'habitation, 1 emplacement de stationnement par tranche entamée de 60 m² de SHON ; pour les bureaux une surface au moins égale à 60 % de la SHON avec un minimum de 2 emplacements. Les commerces ne sont concernés qu'au-delà de 150 m² de SHON.

La surface habitable représente environ 90 % de la SHON, d'où le calcul suivant :

- logements : SHON 452 m² + 10 % = 498 m² ce qui correspond à 9 emplacements de stationnement
- bureaux : SHON 70 m² + 10 % = 77 m² x 60 % : 25 m² = 2 emplacements

ce qui fait un total de 11 emplacements.

Monsieur MESSEMER, propriétaire, est prêt à louer à la commune dix emplacements de stationnement (sur les 23 réalisés), pour un loyer mensuel de 20 €/parking/mois et une durée de location de 5 ans, renouvelable.

Suite à l'intervention de plusieurs conseillers municipaux, le Maire propose

- de délimiter les parkings et les mettre en zone bleue, ce qui signifie que la durée de stationnement sera limitée, ceci pour éviter que les voitures ne stationnent toute la journée,
- de louer ces emplacements pour une période de 5 ans renouvelable, avec une période d'essai de un an.

Le conseil municipal, à l'unanimité, est favorable à cette proposition et autorise le Maire à signer le contrat de location avec M. Gilbert MESSEMER, propriétaire.

7. AUTRES AFFAIRES FINANCIERES

➔ Ecole municipale de musique

- **Modification des coefficients d'emploi**

Le Maire informe le conseil municipal que des élèves rejoignent l'école de musique en cours d'année, d'autres malheureusement la quittent ; il faut donc réajuster les coefficients d'emploi des assistants d'enseignement artistique.

Le conseil municipal, à l'unanimité, réajuste les coefficients d'emploi des assistants d'enseignement artistique comme suit :

- Clarinette / Saxophone : le coefficient d'emploi est porté à 3/20^e à compter du 1^{er} octobre 2010
- Trompette : le coefficient d'emploi est ramené à 2/20^e à compter du 1^{er} octobre 2010
- Baryton : le coefficient d'emploi est ramené à 1/20^e à compter du 1^{er} janvier 2011.

- **Tarifs de l'école municipale de musique**

Le Maire fait part au conseil municipal que lors de la fixation des tarifs des cours de l'école municipale de musique pour l'année scolaire 2010/2011, deux tarifs n'ont pas été fixés ; il s'agit d'une part des cours de chant et d'autre part de la pratique d'un 2^{ème} instrument par un même élève.

Il propose, comme pour les autres tarifs, de maintenir ceux pratiqués lors de l'année scolaire écoulée, à savoir :

- cours de chant : 138 €/trimestre pour les élèves de Soultz-sous-Forêts ; 156 €/trimestre pour les élèves de l'extérieur
- pratique 2^{ème} instrument : 48 €/trimestre pour les élèves de Soultz-sous-Forêts ; 54 €/trimestre pour les élèves de l'extérieur

Le conseil municipal, à l'unanimité, est favorable à cette proposition.

➔ Subventions exceptionnelles

- **Musique Union de Preusdorf**

Le conseil municipal, par 17 voix pour et une voix contre (Christian KLIPFEL), décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 300 € à la Musique Union de Preusdorf pour l'intervention des musiciens lors de la commémoration de l'Armistice le 11 novembre 2010

- **Ciné club de Wissembourg**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention de 75 € au Ciné-club de Wissembourg pour les rencontres internationales du cinéma (déficit de 150 € pris en charge par

moitié par Soultz-sous-Forêts et par Wissembourg). Cette manifestation concernait 6 représentations scolaires et le spectacle de clôture au relais culturel La Saline à Soultz-sous-Forêts.

- **Subvention pour séjour de neige**

Le Maire informe le conseil municipal que le collège OTFRIED de Wissembourg a fait parvenir une demande de subvention pour un séjour hivernal dans les Alpes françaises en février 2011 ; ce séjour se situe dans le cadre du projet pédagogique de la SEGPA (section d'enseignement général et professionnel adaptés) qui accueille des élèves en difficultés scolaires.

2 enfants de la commune sont concernés, Donovan HAUCK – 21, rue du Maire Geiger et Julien THALMANN 1, rue de la Bergerie. Le bilan prévisionnel pour ce voyage a été demandé.

Il propose d'aligner la subvention sur celle accordée aux enfants de l'école élémentaire de Soultz-sous-Forêts qui s'élève à 25 €/enfant/an, dans la limite du tiers des dépenses.

Le conseil municipal est favorable à cette proposition.

➔ **Lotissements communaux**

- **Décision modificative**

Pour solder les différents lotissements communaux, sur proposition du Maire et de la trésorerie de Soultz-sous-Forêts, le conseil municipal, à l'unanimité, vote les crédits suivants :

DEPENSES :	chapitre 040 :	174 331 €
	chapitre 041 :	571 855 €
RECETTES :	chapitre 041 :	571 855 €
	chapitre 042 :	174 331 €

qui se décomposent comme suit :

- **ZA ROESSELBACH (opération 133)**

Dépenses :	article 20442 (chap. 041)	449 152,77 €
Recettes :	article 4582 (chap. 041)	449 152,77 €

- **LOTISSEMENT WOLFSGARTEN (opération 141)**

Dépenses :	article 20442 (chap. 041)	90 659,97 €
Recettes :	article 4582 (chap. 041)	90 659,97 €

- **LOTISSEMENT SALZBAECHEL (opération 175)**

Dépenses :	article 4581 (chap. 040)	133 841,20 €
Recettes :	article 7788 (chap. 042)	133 841,20 €

- **LOTISSEMENT LES ROSES HOHWILLER (opération 176)**

Dépenses :	article 4581 (chap. 040)	40 489,43 €
Recettes :	article 7788 (chap. 042)	40 489,43 €

- **LOTISSEMENTS REBERG, KREUZFELD ET ZA ROUTE DE WOERTH)**

Ces lotissements datant d'avant 1989, le conseil municipal, sur proposition du maire, décide de les solder globalement par les écritures suivantes :

Dépenses :	article 20442 (chap. 041)	32 041,54 €
Recettes :	article 4582 (chap. 041)	32 041,54 €.

- **Subvention en nature**

Les opérations de lotissements présentant un solde négatif de 397 524 €, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- la participation de la commune sous forme d'une subvention en nature de ce montant
- l'amortissement de cette subvention en une année, en 2011.

Pour mener à bien ces opérations, les crédits seront prévus au budget primitif 2011.

8. DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption urbain pour l'aliénation des biens suivants :

- immeuble cadastré section 1 n° 167/128 lieudit «31 rue des Barons de Fleckenstein » d'une contenance de 5,15 ares
- immeuble cadastré section 23 n° 46 lieudit « 15 rue du Maire Geiger » d'une contenance de 4,60 ares
- immeuble cadastré section 4 n° 117/29 lieudit « 8 rue de Seltz » d'une contenance de 7,64 ares
- immeuble cadastré section 37 n° 410/102 lieudit « Kleiner Rebberg » d'une contenance de 6,55 ares.

Dans le cadre de la délégation accordée par le conseil municipal, le Maire informe de la signature de la déclaration d'intention d'aliéner pour vente de terrains dans la zone d'activités de la communauté de communes cadastrés section 37 n° 522/211 et 523/211 de contenances respectives 31,34 ares et 31,36 ares.

9. DIVERS

→ Diverses informations

- le comité de soutien aux droits de l'homme en Iran a fait parvenir un courrier demandant au conseil municipal de signer un texte pour la « Démocratie pour l'Iran, protection pour les opposants ». Cette initiative a reçu pendant l'été l'appui de 325 députés et 145 sénateurs ainsi que 13 présidents des conseils régionaux et 40 présidents des conseils généraux
- le SICTEU a fait parvenir le rapport annuel 2009 qui sera transmis aux conseillers municipaux par courriel
- le commandant de la BA 901 a fait parvenir une invitation au Maire pour l'accueil des membres du conseil municipal le jeudi 20 janvier 2010 à partir de 18 heures et propose le programme suivant :
 - 18 heures : réunion
 - 19 h 30 : dîner au mess des officiers
 - 21 heures : visite des installations opérationnelles

La liste nominative des participants doit parvenir à la Base avant le 20 décembre 2010.

Des menus seront proposés et transmis aux conseillers municipaux par mail avec prière de répondre pour le 17 décembre au plus tard

→ Prochaines réunions et manifestations

- jeudi 2 décembre à 17 h 30 : signature de la convention de souscription pour le projet de restauration de l'orgue de l'église protestante de Soultz-sous-Forêts à la Mairie
- samedi 4 décembre : ouverture des Tradi'sons de Noël, dans l'esprit de 1910 ; au programme :

- 14 h à 19 h : atelier « Chanter Noël » à Soultz-sous-Forêts dans la maison des associations
- 15 h à 16 h : conte pour enfants à la médiathèque et concert de Noël de l'ensemble vocal de Soultz-sous-Forêts à l'église catholique
- 16 h : inauguration des Tradi'sons de Noël avec le St Nicolas et ouverture de la case du calendrier de l'Avent dans le parc de la maison des associations,
- ensuite départ vers La Saline par le chemin de Noël avec le St Nicolas
- de 16 h 30 à 19 h 30 : marché de Noël
- et à 20 h première représentation de la pièce de théâtre « Le mystère du bredel d'or » écrite pour l'occasion, qui immergera le public dans l'ambiance de 1910 ; les prochaines représentations auront lieu les samedis 11 et 18 décembre à 20 heures et les dimanches 12 et 19 décembre à 17 heures.

Le programme de ces manifestations a été distribué à Soultz-sous-Forêts/Hohwiller et dans l'ensemble des communes avoisinantes.

- samedi 4 et dimanche 5 décembre 2010 : exposition avicole dans le local de la maison des associations
- vendredi 7 janvier 2011 à 20 heures : vœux de la Municipalité avec accueil des nouveaux arrivants et diplômés aux lauréats des concours locaux (fleurissement et illuminations)
- vendredi 14 janvier 2010 à 19 h 30 : fête élus/personnel
- **pour information** : les services de la mairie seront transférés à l'annexe de la mairie dans la semaine du 13 au 17 décembre 2010 ; la mairie sera fermée pendant 2 jours au courant de cette semaine
- prochaine réunion du conseil municipal : **mercredi 5 janvier 2011 à 20 h 15**

→ Doléances

- Paul BOISSARIE demande s'il était possible de remettre les panneaux d'interdiction à l'entrée du Bruehl (pont de la CEFA) ; interpelle sur les travaux de malfaçons des terrains de tennis et informe qu'il y a des retenues d'eau plus importantes dans les allées du Bruehl depuis la réfection
- le radar de la rue de Strasbourg ne fonctionne pas toujours
- Jean-Laurent VONAU demande si, dans le cadre de la manifestation « E Friejohr fer unseri Sproch », la Municipalité était intéressée pour rajouter, sur les plaques de rues, la dénomination en Alsacien. Il est prêt à faire les propositions pour Soultz-sous-Forêts et Hohwiller ; l'assemblée est favorable à cette proposition
- A la question de Christian KLIPFEL demandant où en était le problème de peinture de la synagogue et souhaite que les travaux soient encore attribués cette année, Denise EHRHARD répond que l'architecte a enfin fait parvenir le cahier des charges pour ces travaux ainsi que pour le remplacement des fenêtres mais que vu les délais très courts et les conditions météorologiques ce délai n'est pas gérable

Plus personne ne souhaitant intervenir, le Maire clôt la séance à minuit